

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	77 (1989)
Heft:	12
Artikel:	Angleterre : les femmes entre elles
Autor:	Jacottet Tissot, Catherine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-279205

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

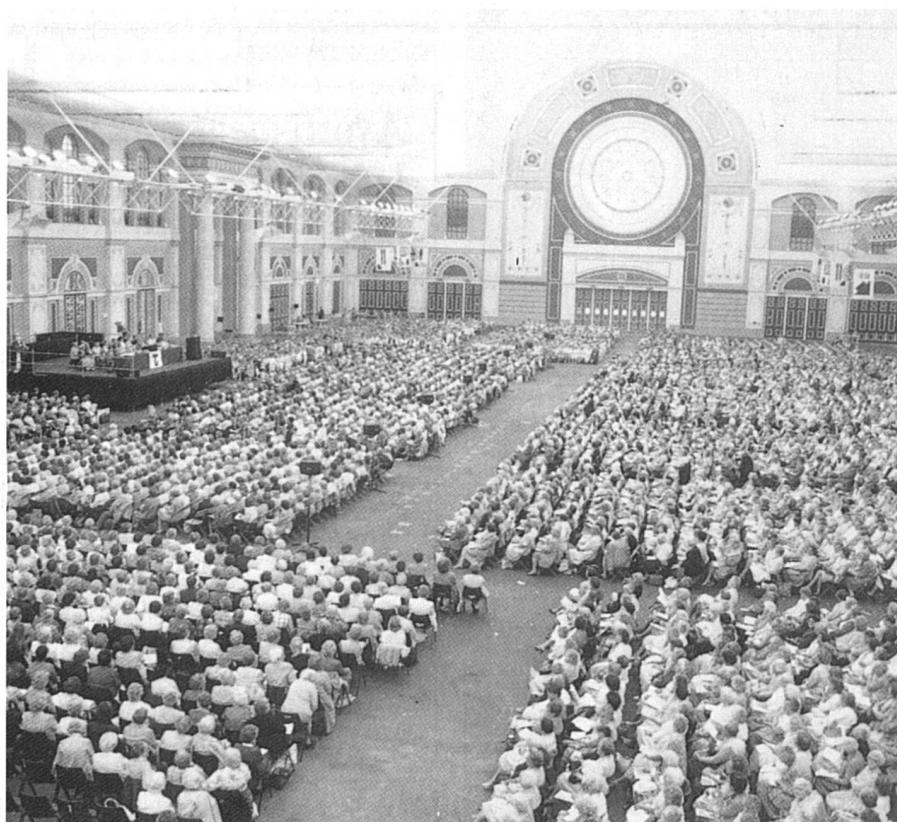
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Angleterre : les femmes entre elles

Nous terminons notre série sur la situation des femmes en Angleterre avec un panorama des associations féminines d'outre-Manche.



Assemblée des déléguées du National Council du 28 juin 1988, Alexandra Palace (Londres).

L'activité associative en Angleterre est d'une grande diversité. Les préoccupations de la femme, constantes ou du moment, les obstacles qu'elle rencontre sur les plans matériel, culturel ou social, trouvent le plus souvent, si ce n'est une réponse, du moins un champ d'action dans ces organisations. Elles reflètent et illustrent la condition féminine en Angleterre, avec un certain décalage bien sûr : les canaux institutionnels existants sont parfois inadéquats ou incomplets, certaines organisations, de par leur taille et leur ancienneté, ont développé une vie propre, indépendante des soucis et des aspirations de leurs membres.

Le combat des géantes

La promotion générale des intérêts de la femme est l'affaire de grandes organisations nationales dont la création remonte à

plusieurs décennies. Elles se réclament le plus souvent de l'esprit suffragiste* : utilisation de moyens légaux et pacifiques pour atteindre la pleine émancipation de la femme.

L'Angleterre ne compte pas moins de cinq organisations faîtières, dont certaines regroupent plus de cent associations. Elles poursuivent toutes des objectifs similaires (représentation et défense des intérêts de la femme auprès des pouvoirs publics, occasions de rencontres et d'échanges sur des sujets d'intérêt général), à la fois groupes de pression et lieux de réflexion.

La nature de ces objectifs (représenter « les femmes », exprimer « leur » opinion) les incite à entretenir avec leurs pairs des rapports de rivalité : quelle est l'organisation faîtière la plus représentative, la plus influente, la plus écoutée des pouvoirs publics, la mieux connue des médias, etc.? La défense de leurs prérogatives devient aussi importante que la pour-

suite de leurs buts statutaires et le risque est alors grand que la « cause des femmes » ne soit plus qu'un prétexte.

Les femmes au travail

Certaines organisations déplacent leur activité dans le monde du travail en général (comités de femmes de grandes centrales syndicales), d'autres dans de larges secteurs de production (les métiers manuels, le secteur bancaire), d'autres encore regroupent et défendent les intérêts de femmes ayant un statut professionnel commun (femmes cadres, femmes d'affaires, femmes dans le management), d'autres enfin réunissent des femmes ayant reçu le même type de formation (femmes universitaires).

Il existe en outre de très nombreuses organisations professionnelles dont les plus anciennes mais aussi les plus importantes appartiennent au secteur de la santé. Le Royal College of Nursing of the United Kingdom (Collège royal des infirmières du Royaume-Uni), par exemple, principal syndicat d'infirmières, ne regroupe pas moins de 262 000 membres.

Dans les domaines traditionnellement réservés aux femmes (enseignement, santé), ces organisations doivent avant tout leur existence au besoin de défendre le statut d'une profession. Dans les fiefs masculins (les médias, la construction, certaines disciplines scientifiques), les femmes privilégient la défense des intérêts spécifiquement féminins par rapport à la défense du statut de la profession en général.

On se trouve ici dans un secteur particulièrement dynamique de la vie associative en Angleterre. Le besoin de se rencontrer et de se regrouper pour partager ses expériences mais aussi pour créer de véritables réseaux de relations et d'entraide est le reflet d'une incontestable prise de conscience de la femme au travail. Chaque organisation est marquée par le milieu professionnel dans lequel elle est implantée. Mais au-delà de cette spécificité, il y a une nette convergence des objectifs et des revendications : reconnaissance de la valeur du travail féminin, encouragement à la formation professionnelle, notamment dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes, amélioration des chances de promotion, réconciliation des tâches domestiques et professionnelles.

Autour d'une tasse de thé

Les organisations récréatives, éducatives ou action sociale sont relativement anciennes, mais certaines font preuve d'un remarquable dynamisme. Elles créent de nombreuses occasions d'échange, de divertissement et d'enrichissement personnel et jouent par là-même un rôle social indéniable. Elles tirent leur force et leur stabilité des liens d'amitié qui se créent entre leurs membres et qui peuvent se révéler essentiels, voire même vitaux, dans la vie de certaines femmes.

La plus importante d'entre elles, la National Federation of Women's Institutes (Fédération nationale des cercles féminins), véritable institution nationale créée en 1915, regroupe aujourd'hui 338 000 membres, répartis en 9100 « instituts ». Elle est essentiellement implantée en milieu rural et il n'y a guère de villages en Angleterre qui n'aient leur Women's Institute. Ses objectifs statutaires sont l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté par le développement des capacités et des talents féminins. L'une de ses principales réalisations est le Denman College, centre d'éducation pour adultes. Tous les Anglais connaissent ses marchés ruraux. Pour de nombreuses femmes, les WI sont une introduction à la vie associative et à la vie publique. D'autres organisations similaires sont implantées en milieu urbain, certaines poursuivent en outre des buts charitables. Près d'un million de femmes appartiennent à de telles organisations en Angleterre qui, malgré un réel souci de rajeunir leurs rangs et de s'ouvrir aux problèmes de l'heure, restent fidèles à une image, un mode de pensée et d'action très traditionnels. Elles tirent néanmoins leur valeur de leur continuité et leur importance numérique de leur stabilité.

Au coin de la rue

D'une structure plus légère et par conséquent plus souples que les organisations nationales, les organisations locales constituent un vaste laboratoire d'expériences où bien souvent les femmes innovent, improvisent et jettent peut-être les bases de ce que seront les organisations de demain. C'est à leur niveau surtout que les partisanes du « nouveau féminisme », opposées aux structures lourdes et hiérarchisées des organisations traditionnelles, ont trouvé un support à leur action et à leurs idées.

Associations à but spécifique (défense des intérêts de la femme dans les domaines du logement ou des transports publics, lutte contre la violence domestique), porte-parole d'une catégorie particulière de femmes comme les prisonnières, les lesbiennes ou les prostituées, simples lieux de détente et de loisir, centres d'entraide et d'information, les organisations locales sont souvent le premier pas vers la reconnaissance sociale d'un besoin et la prise de conscience de son caractère éminemment respectable.



Dépliant de la National Federation of Women's Institutes.

Les minorités ethniques sont fort bien représentées dans ce type d'organisations qui n'en restent pas moins marginales sur le plan numérique.

Une famille unie ?

Les mouvements féminins en Angleterre semblent avoir connu dès leurs débuts une irréparable scission entre tendances réformistes et radicales, encore amplifiée par le clivage gauche-droite. C'est dire qu'il n'y a jamais eu de front uni des femmes.

L'orientation radicale apparaît de manière sporadique au niveau local, dans certaines associations professionnelles ou spécialisées et surtout dans les milieux académiques.

Mais ne nous laissons pas tromper : derrière leur tranquille assurance, les organisations traditionnelles connaissent aussi leurs difficultés : vieillissement de leurs membres, relève mal assurée, baisse sensible des effectifs sont autant de signaux d'alarme qui ne manquent d'ailleurs pas d'inquiéter leurs responsables. Plus grave encore, les organisations de promotion générale des intérêts de la femme, de par leur nombre pléthorique et la similitude de leurs objectifs, s'engagent parfois en rivales dans un combat stérile de défense de leurs prérogatives et de leur sphère d'influence.

Le cadre des organisations professionnelles semble mieux convenir au féminis-

me des années quatre-vingt : on ne prétend plus représenter globalement les intérêts de la femme, il convient maintenant de les défendre sectoriellement, par l'action commune des personnes directement concernées.

Quel que soit le type d'orientation, réformiste ou radicale, spécifique ou générale, une constante se dégage : l'importance des liens amicaux et une réelle transparence des rapports personnels qui, de l'avis général, sont le fondement même des organisations féminines.

Catherine Jaccottet Tissot

* Par opposition aux suffragettes qui se sont lancées au début du siècle dans un militantisme actif et spectaculaire.

Avortement : le combat continue

La lutte ouverte se poursuit aux Etats-Unis entre partisans de la libéralisation de l'avortement, les Pro Choice, et les opposants, les Pro Life (voir FS, août-septembre 1989, p. 16). Les Pro Life viennent de marquer un point avec le veto du président Bush à une loi qui prévoyait une aide financière en cas d'avortement consécutif à un viol ou à des pratiques incestueuses. Mais les Pro Choice veulent renforcer leurs campagnes en vue des élections régionales. Il y a déjà quelques signes que les Pro Life sont en perte de vitesse en Floride, en Virginie, dans le New Jersey, etc.

Ce qui se passe aux Etats-Unis influence ce qui se passe ailleurs. On trouve la même lutte au Canada, où pourtant récemment la cour suprême a jugé que l'ami d'une femme enceinte ne peut empêcher celle-ci d'avorter. Les Pro Life essaient de susciter à l'étranger, par les groupes dénommés Rescue Outreach, des manifestations à la porte des cliniques qui pratiquent des avortements. En Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, on tente des efforts pour revenir à une législation moins libérale.

Ce n'est pas là la réponse. Les statistiques le prouvent. La réponse, c'est de multiplier les centres de planning familial et d'augmenter la diffusion des moyens anticonceptionnels. Partout où il y a pénalisation de l'avortement, les femmes continuent à recourir à des officines clandestines, et l'Organisation mondiale de la santé estime à 200 000 le nombre des femmes qui en meurent chaque année.

Pour la première fois, un tribunal a dû trancher la question de savoir à qui, en cas de divorce des époux, appartiennent des embryons congelés. Le tribunal de Knoxville aux Etats-Unis les a attribués à la femme.